



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3003 Berne, le 11 OCT. 1978

Ihr Zeichen / V. réf. / V. rif.

U. Zeichen / N. réf. / N. rif.

PO RD GR MAY SU TASS Ge
 12/10/78

an 977	GM GR				
Datum	12/10				
Visa	#	GM			GM
EPD	12.10.78			-9	
Ref.	2.718.2.1/Ch.				

Monsieur le Conseiller fédéral
 Hans H ü r l i m a n n
 Chef du Département fédéral
 de l'intérieur

3003 B e r n e

Difficultés des organisations internationales sises
 à Genève suite à la dépréciation du dollar

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 25 septembre dernier, dont nous vous remer-
 cions, vous nous avez demandé notre avis sur les problèmes
 soulevés dans la note que M. Frey, directeur du Service
 fédéral de l'hygiène publique, vous a adressée suite à un
 entretien qu'il a eu avec le Directeur général adjoint
 de l'OMS, M. Furth.

Il ressort de cette note que M. Furth, comme il l'a d'ail-
 leurs déjà fait, à plusieurs reprises, à l'intention d'autres
 interlocuteurs suisses, a souligné à cette occasion les
 difficultés croissantes que cause à l'OMS la revalorisation
 du franc suisse et le risque que cette situation ne provoque
 le départ de Genève de l'Organisation, la voix de plusieurs
 Etats s'étant déjà fait entendre dans ce sens. Il a, en
 outre, à nouveau suggéré que la Suisse consente un geste à
 l'égard de l'Organisation en lui versant une contribution vo-
 lontaire déliée égale au gain de change qu'elle a réalisé sur
 sa contribution libellée en dollars. Ce geste pour symbolique
 qu'il soit, aurait, à son avis, une portée non négligeable,

car il soulignerait combien la Confédération se sent concernée par les problèmes financiers aigus qui touchent l'Organisation et attesterait de sa volonté de contribuer à leur solution. Les difficultés que la chute du dollar entraîne pour les organisations internationales installées à Genève et dont le budget est libellé dans cette monnaie sont un des aspects des problèmes monétaires de l'heure qui ne cesse de nous préoccuper. Vous vous souviendrez certainement qu'en date du 22 février dernier, le Conseil fédéral a chargé le Département politique d'examiner dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des représentants des trois départements politique, de l'économie publique et des finances ainsi que de la Banque nationale les moyens propres à aider les organisations établies à Genève.

Ce groupe de travail a fait part du résultat de ses travaux dans un rapport que le Département politique a adressé au Conseil fédéral conjointement avec le texte d'un aide-mémoire à l'usage de nos représentants dans les enceintes internationales, tous deux textes approuvés par décision du 3 mai 1978.

Ce rapport se prononce notamment sur la question soulevée par M. Furth, à savoir celle du versement par notre pays de contributions volontaires d'un montant équivalant aux gains de change réalisés sur ses contributions ordinaires. Tout en reconnaissant la réalité de tels gains, il note que leur versement n'aurait qu'un impact extrêmement limité sur l'opinion internationale et ne résoudrait en rien les problèmes des organisations. C'est pourquoi il rejette l'idée d'une telle mesure et préconise plutôt que la Confédération

envisage, comme geste tangible et utile, la mise à disposition gratuite du Centre International de Conférences de Genève (CICG), propriété actuelle de la FIPOI. L'examen de cette mesure est actuellement en cours et une proposition y relative sera prochainement soumise au Conseil fédéral.

Nous pensons qu'en dépit de la chute du dollar qui s'est poursuivie ces derniers temps et a encore alourdi les pertes des organisations internationales, les réflexions du groupe de travail restent valables et qu'il serait dangereux de céder aux pressions qui, dans le contexte actuel, s'exercent sur notre pays, dans le but de lui faire porter le fardeau d'une situation dont il n'est pas le principal responsable.

Nous ne pouvons dès lors que rejeter avec ce groupe l'idée du versement par la Confédération de contributions équivalant aux gains de change réalisés sur ses contributions. Ce rejet, nous tenons à le souligner, ne repose pas sur des considérations d'ordre financier, mais sur des raisons de principe.

Nous estimons, en effet, que les pertes subies par ces organisations du fait de l'instabilité monétaire mondiale doivent être supportées par tous leurs membres. Or le seul moyen d'assurer une répartition équitable et une compensation tant soit peu satisfaisante de ces pertes ne peut résider, à notre avis, que dans l'appel de contributions supplémentaires obligatoires et non dans la sollicitation de gestes bénévoles aux effets limités.

Au reste, il est à craindre qu'en acceptant de verser à l'une ou l'autre organisation une contribution volontaire équivalant au gain de change réalisé sur sa contribution, la Confédéra-

tion ne soit rapidement amenée à consentir le même geste à l'égard de toutes les autres organisations sises à Genève ou voire à l'étranger. Il ne nous paraît pas exclu qu'un tel geste n'encourage même les organisations à réclamer encore davantage de sa part.

Enfin, quant au risque de voir les organisations internationales quitter Genève, nous pensons, sans vouloir pour autant le minimiser, qu'il reste limité et qu'en tout état de cause ce ne sont pas des gestes du type préconisé par M. Furth qui permettraient à notre pays de l'écarter.

En conclusion, nous estimons qu'il est dans l'intérêt bien compris de la Confédération de conserver, à l'égard des organisations internationales, une attitude ferme en la matière, mais néanmoins ouverte à la coopération dans la limite des possibilités envisagées par le rapport du groupe de travail.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de partager ce point de vue, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
FINANCES ET DES DOUANES

Gez. Chevallaz

G.-A. Chevallaz

Copie DPF - Division
politique III